

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

Annaba, le 17 Mars 2026

Objet : Lettre de Consultation fourniture PDR pour Bennes COMET
- Lettre de Consultation N° 05 /2026 –

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre meilleure offre relative à la fourniture de PDR pour bennes COMET, ci-annexées (Annexe 01), rendue, déchargée au Parc UTR SOMIPHOS Annaba, **Zone industrielle Meboudja CHAÏBA SIDI AMAR Annaba**, la livraison se fera partiellement en fonction des besoins exprimés par appel de livraison, en cas de retenue du soumissionnaire la date limite de validité du contrat est fixée au 31/10/2027.

La présente consultation s'adresse aux seuls soumissionnaires spécialisés en vente de fourniture de pièces de rechanges poids lourd.

L'offre devra nous parvenir comme suit :

1-Le dossier de candidature, **2-** l'offre technique et **3-**l'offre financière, **insérés dans trois enveloppes séparées et cachetées, mises dans une autre enveloppe (F 26) extérieure cachetée et anonyme avec écriture à la machine, en cas d'envoi par voie expresse le respect de l'anonymat est obligatoire,** comportant la mention :

Unité de Transport Routier

« A NE PAS OUVRIR que par la C.O.P.E.O »

Lettre de Consultation n° 05 /2026 Fourniture de PDR pour Bennes COMET
Zone industrielle Meboudja CHAÏBA SIDI AMAR Annaba.

Constitution de l'offre :

1- Le dossier de candidature :

- Une déclaration de candidature. (Annexe 02)
- Les statuts pour les sociétés.
- Pour les personnes autres que le Gérant ou le Directeur Général de l'entreprise, les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise sont obligatoires.

2- L'offre technique. (Annexe 01 et 03)

3- L'offre Financière. (Joindre votre offre en HT).

Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés, uniquement au soumissionnaire retenu, qui doit les fournir dans un délai maximum de Dix (10) jours à compter de la date de sa saisine.

L'offre **doit nous parvenir au plus tard le 01/04/2026, avant 13H00.**

Les soumissionnaires, ayant participé à cette opération, sont invités à assister à la séance publique d'ouverture des plis, qui se tiendra au siège de la Direction de l'Unité, cité ci-dessus, le 01/04/2026 à 14h00.

Nous vous en remercions à l'avance, et vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Responsable des Travaux de la Structure Contractante

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

Unité de Transport Routier - Annaba -
ANNEXE N° 01

Lettre de consultation n° 05/2026

- Liste détaillée de la fourniture – Lettre de Consultation fourniture PDR pour Bennes COMET

N° Poste	Désignation	Référence	Quantité
01	Balancier	FW88/1360-0400/70	06
02	Roulement a rouleau conique du moyeu	M003168	30
03	Bague d'étanchéité avec roue d'impulsion sur moyeu de roue	M200021-01	20
04	Vase de frein combiné	423 107 900 0	30
05	Membrane vase de frein	T30	10
06	Axe de balancier	FW88-0512T	06
07	Ecrou axe de balancier	GB/T6485-86 M42x3	06
08	Levier de frein G rattrapage automatique	25-2611-007	02
09	Levier de frein D rattrapage automatique	25-2211-007	02
10	Tête d'accouplement jaune	952 201 011 0	06
11	Tête d'accouplement rouge	952 201 012 0	06
12	Joint tête d'accouplement benne COMET	//	06
13	Bouchon moyeu de roue	09237121	06
14	joint torique	02500160	06
15	Ecrou de moyeu de roue benne COMET	//	03
16	Boulon étoquio	//	20
17	Ressort de rappel mâchoire	M002874	30
18	Ressort de rappel came de frein	//	20
19	Nécessaire mâchoire complet	//	20
20	Goujon de roue avec écrou benne COMET	//	20
21	Vase de frein avant PM benne COMET	423 107 900 0	04

NB : L'évaluation des offres se fera par poste.





Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

Unité de Transport Routier - Annaba -

- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail ;
- du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;

Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce ou,
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou,
- Détient la carte professionnelle d'artisan ou,
- Est dans une autre situation (à préciser) :

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par le, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat ou soumissionnaire déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou d'hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente) :

Le candidat ou soumissionnaire déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance n°03-03 du 19 Jomada 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent:

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

Le candidat ou soumissionnaire seul ou en groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché et produit à cet effet, les documents demandés par la structure contractante dans le cahier des charges (lister ci-après les documents joints) :

.....
.....
.....
.....





Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -

.....
.....
.....
.....

Le candidat ou soumissionnaire déclare que :

- La société est qualifiée et/ou agréée par une administration publique ou un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par un texte réglementaire :

Non Oui

Dans l'affirmative : (indiquer l'administration publique ou l'organisme spécialisé qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration).....

- S'il y a lieu, la société a réalisé pendant (indiquer la période considérée exigée dans le cahier des charges) un chiffre d'affaires annuel moyen de (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres, en lettres et en hors taxes) :

dont % sont en relation avec l'objet du marché, du lot ou des lots (barrer la mention inutile).

Le candidat ou soumissionnaire présente un sous-traitant :

Non Oui

Dans l'affirmative remplir la déclaration de sous-traitant.

6/Signature du candidat ou soumissionnaire seul ou de chaque membre du groupement :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, Prénom, Qualité du Signataire	Lieu et date de signature	Signature
Nom :	Lieu :	
Prénoms :	Date de Signature :	
Qualité :		

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une déclaration par membre.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration pour tous les lots.
- Lorsque le candidat ou soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.



*Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM
Unité de Transport Routier - Annaba -*

ANNEXE N° 03

✦ Les offres qui ne répondent pas aux exigences suivantes seront rejetées :

- Période de garantie inférieure à 06 mois.
- Les PDR pour bennes COMET, doivent répondre aux exigences de qualité par la délivrance d'une lettre d'engagement, attestant notamment, que la PDR fournie est neuve, est conforme à l'usage auquel elle est destinée, respecte les spécifications du constructeur ou présente des caractéristiques équivalentes, compatible avec le matériel indiqué.

✦ Évaluation technique et financière :

L'évaluation se fera par poste en annexe 01.

✦ Evaluation Technique (70 points) :

N°	Critère	Barème de notation
01	Qualité du fournisseur (10 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Représentant du Fabricant (10 points) ➤ Autre (08 points)
02	Disponibilité de la PDR (30 points)	$N = (DM/DP) \times 30$ <ul style="list-style-type: none"> ➤ N : Note à attribuer ➤ DM : Délai minimum proposé ➤ DP : Délai proposé dans l'offre considérée
03	Garantie (15 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantie de 06 mois (10 points) ➤ Garantie > 06 ≤ 09 mois (12 points) ➤ Garantie > 09 mois (15 points)
04	Retenue ou caution de garantie (15 points)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retenue 10% (15 points) ➤ Retenue 05% (10 points) ➤ Caution de garantie 10% (10 points) ➤ Caution de garantie 05% (05 points) ➤ Sans retenue / caution de garantie (00 points)

Au terme de cette première étape, les soumissionnaires recevront une note sur 70 points pour chaque poste.

Seront éliminés, les candidats ayant une note inférieure à 45 points.

✦ Evaluation Financière (30 points) :

Les offres ayant été qualifiées techniquement et ayant été validées par la commission d'évaluation des offres seront analysées sur le critère du niveau du montant de l'offre.

$$\text{Note F} = \frac{\text{Montant moins disant} \times 30}{\text{Montant considéré}}$$

✦ L'offre ayant obtenue la note totale la plus élevée (en sommant les notes techniques et financières) par poste sera retenue.